

## Questions diverses

### 1) Subvention de la Ville de Sète ?

« Depuis 2024 la Ville a décidé d'étendre les conventions d'objectifs à toutes les associations bénéficiant d'une subvention municipale... Ces conventions officialisent les engagements et objectifs attendus en termes de formation de jeunes, de participation aux actions menées par la Ville notamment. » (délib du 16/12/2024)

- Pour quels contenus est établie la convention d'objectifs et de moyens signée entre la SNS et la Ville de Sète pour 2025 ?
- Quels étaient les objectifs pour la convention 2024, et quelle évaluation a été faite ?

L'engagement entre la Ville de Sète et la SNS porte en effet sur l'animation du plan d'eau, la participation aux actions de la Ville de Sète (journée des associations, défis des maires, etc..). La subvention étant reconduite chaque année, on peut supposer que l'évaluation de la Ville est positive.

### 2- Renouveau de la SNS ?

- Au-delà du casting, quelles sont les procédures de contrôle interne qui seront mises en œuvre ? Les associations à but non lucratif ne sont pas tenues de mettre en place des procédures de contrôle interne. Notre activité de loisirs gérée par des bénévoles est administrée par les instances classiques (bureau, CA, AG) auxquelles les administrateurs rendent compte.
- A quand une commission finances ? l'activité de l'association et sa taille ne justifient pas l'organisation d'une commission finances dédiée. Ce sujet est abordé et traité par les instances de l'association (bureau, conseil d'administration et assemblée générale...).

### 3- Interprétation de l'Article 8 du Règlement d'exploitation du port de plaisance ?

Considérez-vous que les « parcours sétois SNS » constituent des régates FFV pour attribuer à leurs participants des bons de grutage gratuit ?

La SNS n'a pas à interpréter le règlement du port de plaisance qu'il convient de saisir en direct au besoin. Le parcours sétois n'est pas une régate FFV par ailleurs.

### 4- RTQ ?

Qui sont les RTQ (Responsables Techniques Qualifiés) désignés pour assurer la sécurité lors des séances de voile du samedi ?

La SNS dispose d'un encadrement exclusivement bénévole. Les RTQ sont les adhérents avec qualification (Jimmy Bekhtari, Patricia Brodin, Jean-Marie-Faucheux, Etienne Clémentin, Pascal Bonnet,...). Nous lançons un travail de fond pour sécuriser ce point et former les bénévoles intéressés (cadrage juridique, demande de relais anémomètre à la base, procédures,...).

## 5- Sécurité des navigations ?

Qui, par quelles procédures, et sur quels critères objectifs, désigne les chefs de bord ? Et où ceci est-il consigné ?

Liste des chefs de bord et skippers validée en CA – critères : expérience, qualifications

Plus globalement comment la sécurité est-elle recherchée dans l'élaboration des programmes ?

Formation théorique des adhérents, maintenance du matériel, procédures en cours de renforcement

## 6- Organisation des croisières et sécurité ?

Comment justifiez-vous la présence prévue de deux skippers sur des semaines de cabotage en Sicile, avec pourtant une faible distance annoncée, par exemple Etape 3 ( 31 MN ) , Etape 4 ( 81 MN ) , Etape 5 ( 80 MN ) ; mais un seul skipper pour des traversées pouvant représenter des phases de 48 heures de navigation sur plusieurs centaines de milles, comme les étapes 1 et 7 de la croisière d'été 2024 ?

La compétence ne se mesure pas au nombre de skippers par bateau. Un skipper et un second le cas échéant sur certaines étapes. L'enjeu est bien que les équipages naviguent en sécurité et que chacun s'aguerrisse au mieux.

## 7- Formation à la voile ?

Pourquoi, alors qu'elle disait « sous-traiter » la formation pratique aux moniteurs de voile de la Ville de Sète, la SNS n'a pas procédé au recrutement d'un encadrement qualifié après la fin de la convention ? La SNS n'est pas une école de voile. Le club a fait le choix d'un encadrement bénévole, investi. Certains adhérents sont qualifiés et mettent leur qualification et/ou expériences à profit des autres membres du club.

Il est extrêmement regrettable que les adhérents de la SNS ne bénéficient plus de l'encadrement de moniteurs diplômés. Le club se structure pour que l'ensemble des bénévoles montent en compétence et mobilise au mieux les personnes qualifiées. C'est un enjeu partagé.

## 8- Quel est le nombre exact d'adhérents et de licenciés, et leur répartition par pratique ( voile sportive, croisière, ... ?

La baisse de ces dernières années devrait inquiéter :

- en 2017 la SNS comptait 218 adhérents
- en 2024 seulement 133 ! Cf cptes-rendus des AG d'octobre 2017 et octobre 2024

Cela représente une diminution de 39 % pendant le septennat Depondt...

Le contexte national concerne malheureusement aussi notre club. Ne pas oublier la période COVID entre temps et une donnée générale de baisse d'effectifs dans tous les clubs de voile...

## 9- Voile sportive ?

Quel est encore l'intérêt des administrateurs de la SNS, héritière des Régates Cettoises, alliée au Yacht Club de France, pour l'activité régates ?

En 2016 : 7 régates courues sur 11 organisées en 2016, et le club disposait encore en 2017 d'un bateau comité, d'un bateau pour les mouilleurs, et d'un semi-rigide pour la sécurité, mais aussi de membres formés pour constituer un comité de course étoffé.

Aujourd'hui, la SNS n'a plus de bateau comité, peine à organiser une régata par an, et n'y parvient que grâce aux clubs de l'étang de Thau !

Y-a-t-il une volonté pour fixer des orientations et engager des moyens dans ce domaine stratégique pour un club FFV ?

Comme évoqué, cette problématique touche tous les clubs de voile avec une baisse de la pratique régata depuis de nombreuses années. La simple déclaration d'intention ne suffit pas. Il faut des volontaires plaisanciers, skipper et équipiers. Le sondage fait aux adhérents en 2024 n'a par ailleurs pas démontré un engouement massif sur cette question.

Le club souhaite rester investi, présent et faciliter autant que possible cette dimension, tout en questionnant l'investissement souhaité sur d'autres volets (croisières, flotilles, cabotages, formations, animations, voile découverte...).

## 10- Trophée, Challenge SNS ?

Qui a décidé que le trophée challenge annoncé en 2024 serait réservé aux skippers SNS ? Qui a élaboré un règlement si restrictif que les régates n'ont pas eu lieu faute d'inscrits ?

Il n'est pas nécessaire de personnaliser. Ce challenge a eu le mérite d'être proposé. Adossé à l'activité régates, sa mise en œuvre recoupe les questionnements de la question précédente. D'autres initiatives de type Challenge Sète-Cerbère SC62 ont mieux fonctionné... le Club tente des choses...

## 11- Tarification des activités ?

Comment trouver un compte-rendu de conseil d'administration fixant précisément les différents tarifs ? Demande formulée chaque année... Les tarifs semblent se discuter ailleurs...

Le CA fixe chaque année les tarifs. Les PV sont accessibles aux adhérents comme chaque année via le site internet ou par lien dédié.

Et on peut constater que les tarifs publiés des croisières ( skipper, co-skipper, équipier ) évoluent parfois d'un mois à l'autre...

Les tarifs ont pu évoluer à l'approche du départ pour que le remplissage des croisières soit optimisé. Cette évolution est cadrée par le CA. Cette année une autre méthode a été mise en place pour la croisière d'été avec un tarif minoré de 10% le premier mois qui a donné un remplissage quasi complet de la croisière d'été.